# COMMISSION FEMININE
# PV N°8 – du 13 Février 2024

**Présidence : Sophie CHARRUET**
**Présents : Sophie CHARRUET, Martine BENSO, Maria Amélia RIBEIRO DE Sousa, Clarisse PANAIAS, Emilie BORDIGA (V i s i o) assiste Sandy AUDEMAR**
**Excusés : Carla Campos Calheiros Absents non excusés : Mathilde Gouttard, Elodie ARNOL**

*MODALITES DE RECOURS*
*Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée*
*- soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ;*
*- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.*
*Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombant sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.*

La séance est ouverte à 18h15.

*Ordre du jour*

- Soirée des Dirigeantes
- Bilan Futsal : Séniors F, U17F
- Suivi des Compétitions
  Séniors D1F
  Critérium U17F
  Coupe U17F
- Suivi des Clubs

# FONCTIONNEMENT
# REPARTITION DES RÔLES

La présidente et le CTD DAP rappelle le fonctionnement avec d'un côté le suivi des compétitions en mode restreinte (régalien) et de l'autre des moments en plénière (développement de projet).
La commission restreinte doit se réunir à minima tous les 15 jours, pour entériner les résultats et les modifications de calendriers.
La réunion plénière se tiendra elle tous les mois, voire plus en fonction des évènements.

Restreinte : S Charruet, M-A Ribeiro de Sousa, E. Bordiga, C. Panaias

- D1F Seniors : E. Bordiga et S Charruet
- Critérium U17F : M-A Ribeiro de Sousa
- Coupe des Alpes Futsal : C. Panaïas

Plénière : Tous les membres

# SUIVI DES COMPETITIONS

**Séniors D1F**
Dès report de match suite à la participation à la Coupe Méditerranée Féminine.
Dés report de match suite à des arrêtés municipaux, la commission se voit dans l'obligation d'inverser les rencontres.
**Report de match.**

**Le match aller devant se faire obligatoirement avant le match retour, les dates de report de la Journée 6 du 12/11/2023 sont reprogrammer à la date du 10/03/2024. Les matchs retour de la journée 14 du 10/03/2024 se feront le 31/03/2024.**
**Journée 6**
Match N° 26746999 : Argentière SP – AFCV 1 se jouera le 10/03/2024 à L'Argentière à 12H.
Match N° 26747000 : OBSC – EP Manosque se jouera le 10/03/2024 à Briançon à 14H30.
**Journée 14**
Match N° 26747039 : AFCV 1 – Argentière Sport se jouera le 31/03/2024 à St Bonnet à 14H30.
Match N° 26747040 : EP Manosque – OBSC se jouera le 31/03/2024 à Manosque à 14H30.
**Journée 9**
Match N° 26747017 : AFCV 1 – FC Céreste Reillanne se jouera le 3/03/2024 à ST Bonnet à 12H30.

**Coupe des Alpes Féminines- Coupe Richerme**
**Tour de cadrage**
AFCV 1- AFCV 2. 3-0
**Les ¼ de finale auront lieu le 3 Décembre 2023**
CA Digne - EP Manosque à Digne à 14H30. **Reporté à la date du 25/02/2024 à 14H30. En raison de la participation de MVR Futsal (Filles licenciées aussi a EPM) au chalenge National Féminine Futsal la rencontre est reportée au 3/03/2024 à 12H.**
L'Argentière Sports – ENT Sisteron/Mison/Aiglun à L'Argentière à 12H30. **Reporté à la date du 25/02/2024 à 14H30. Suite à l'arrêté Municipal du terrain de L'Argentière jusqu'au 29 Février 2024 la rencontre est inversée.**
OBSC – AFCV 1 à Briançon à 12H30. **Reporté à la date du 25/02/2024 à 14H30. Suite à l'arrêté municipal du terrain de Briançon jusqu'à nouvel ordre la rencontre se jouera à ST Bonnet.**
FC Céreste Reillanne – US VIVO 04 à Reillanne à 14H30. Résultats. 1-0
**En cas de terrain impraticable les rencontres seront automatiquement inversées.**

**Coupe Futsal Féminine des Alpes**
La Coupe Futsal de cette année a été reconduite. Les équipes du CA Digne, US VIVO 04, AFCV 1 et 2, L'Argentière Sport, L'Entente Sisteron/Mison/Aiglun et MVR Futsal étaient présentent. Cette journée s'est déroulé dans une bonne ambiance et un bon état d'esprit. La Coupe a été remportée par MVR Futsal. Les éducateurs présents ont élu la meilleure gardienne Sonia du CA Digne et la meilleure joueuse Maëlys de MVR Futsal. La commission féminine remercie la ville de Serres et le club de Veynes /Serres pour son accueil.

**Critérium U17F Futsal**
Un beau plateau futsal avec la participation des clubs de SCES, CA Digne, Vinon et Gap.

Lors de ses deux évènements la commission féminine tient à remercier Fabien et Laurent ainsi que les arbitres officiels pour la Coupe Futsal.

***Critérium U17F***

Proposition d'une coupe U17F :
Pour répondre à la demande des clubs, la commission féminine étudie la mise en place d'une coupe U17F.
Pour le tour de cadrage deux dates ont été proposées : le 2 ou le 9 mars 2024.
Pour la ½ finale deux dates ont été proposées : le 27/04/2024 ou le 4/05/2024.
La finale aura lieu en juin 2024 simultanément des autres finales.
La proposition est soumise au Comité Directeur de leur réponse. **Accord du Comité Directeur.**

**Coupe U17F**
La commission procède au tirage au sort du tour de cadrage :

Equipes en lice : AFCV- GAP-DIGNE-ST CREPIN-VINON-EP MANOSQUE.
Le tirage à donner les matchs suivants :

- EP Manosque – ST Crépin Forfait général de EP Manosque
- CA Digne – AFCV
- GAP et VINON sont exempts.

**Le tour de cadrage entre CA Digne et AFCV se jouera le samedi 9 Mars à 14H30 à ST Bonnet**.

La rencontre se déroule en match sec de 2 x 40 minutes.

Les ½ finales se joueront soit le 27/04/2024 ou le 4/05/2024.

**Les référents pour les prochains critériums :**

25/02/2024 à Gap : Maria Amélia (à confirmer).

## SUIVI DES CLUBS

La présidente rappelle le suivi des clubs et les objectifs principaux.

- Rencontre avec le club – 1 par période scolaire
- Identifier un référent féminin (inscrit footclub)
- Accompagner leur projet de féminisation
- Relancer la participation aux appels à projet (district – Ligue - FFF)

Le suivi des clubs sera régulièrement à l'ordre du jour pour que se ne soit pas trop de contrainte pour les membres de la commission féminines.

## SOIREE DES DIRIGEANTES

La seconde édition du club des dirigeantes Alpines qui s'est déroulée le 26 Janvier 2024 au Segustero à Sisteron et une formation < Définir, Construire et Promouvoir un projet > a été encadrée et animée par Fabien Mercadal Conseiller Technique du District. Nous avons eu lors de cette soirée le privilège et l'honneur de bénéficié d'intervention de deux personnalités Anny Courtade Présidente de AS Cannes et Stéphanie Chaumeton Présidente de la SIMC Manosque. La commission féminine a été bien représentée lors de cette soirée par Sophie Charruet, Martine Benso, Emilie Bordiga, Clarisse Panaias, Maria Amelia Ribeiro de Sousa. Plusieurs dirigeantes et présidentes de clubs étaient présentes Chantal Maillet, Laurence Brunet, Sophie Sibon, Karine Pelloux, Claire Signorello, Laurianne Alligier, Céline Guérin, Tiffany Del Missier. La présence également de Thierry Balland secrétaire générale du district. La soirée s'est terminer autour d'un apéritif dinatoire dans une bonne ambiance.

Pour partager d'autres moments avec le club des dirigeantes, la commission féminine étudie un projet soit de fin ou de début de saison pour se retrouver toutes ensembles soit à un match de hockey ou un match de foot féminin.

## COURRIER

- Courrier du 1/12/2023 de OBSC : terrain impraticable. Jusqu'à nouvelle ordre.
- Courrier du 19/01/2024 de L'Argentière Sport déclarant forfait pour le match du 21/01/2024 contre Céreste Reillanne.
- Courrier du 19/01/2024 De EP Manosque déclarant forfait générale pour son équipe U17F.
- Courrier du 26/01/2024 De L'Argentière : fin de l'arrêté municipal pour le stade du Quartz.
- Courrier du 28/01/2024 de OBSC déclarant forfait pour la Coupe Futsal.
- Courrier du 3/02/2024 de OBSC déclarant forfait pour le match du 4/02/2024 contre AFCV 1
- Courrier du 11/02/2024 de L'Argentière déclarant forfait pour le match du 11/02/2024 contre AFCV 2

## CSR

Dossier N° 25 Match N° 26746996 féminine AFCV 2 – EP Manosque du 8/10/2023. Forfait de AFCV 2 pour en porter bénéfice à EP Manosque.

Dossier N° 66 Match N° 26747015 Féminine CA Digne – Entente Sisteron/Mison/Aiglun du 10/12/2023. Forfait de l'Entente Sisteron/Mison/Aiglun pour en porter bénéfice au CA Digne.
Dossier N° 73 : Forfait générale équipe U17F de EP Manosque.
Dossier N°74 et 80 : Coupe des Alpes Futsal Féminine. Forfait de OBSC et de EP Manosque pour en porter bénéfice a ses adversaires.
Dossier N° 26 Commission de discipline : EP Manosque – Céreste Reillanne.

***Prochaine réunion plénière (12 Mars 2024) à 18H.***

**Présidente de séance**
**Sophie CHARRUET**

**Secrétaire de séance**
**Emilie Bordiga**

| CLUBS | REFERENT | CLUBS | REFERENT |
|---|---|---|---|
| AFCV | Sophie CHARRUET<br>M-A RIBEIRO DE SOUSA | OBSC | Martine BENSO |
| CA DIGNE | Clarisse PANAIAS | L'ARGENTIERE SPORTS | Sophie CHARRUET<br>M-A RIBEIRO DE SOUSA |
| EP MANOSQUE | Mathilde GOUTTARD | US VIVO 04 | PY BERNIER |
| SISTERON FC | PY BERNIER | FC CERESTE REILLANE | Mathilde GOUTTARD |
| MISON | Sophie CHARRUET | TALLARD ASF | Emilie BORDIGA |
| AIGLUN US | Clarisse PANAIAS | US BLANCHE SEYNE | PY BERNIER |
| St CREPIN ES | PY BERNIER | LARAGNE SPORTS | Marion BONIS |
| MVR Futsal | PY BERNIER | ESMD | Clarisse PANAIAS |
| GAP FOOT 05 | Emilie BORDIGA | | |